



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°05

Réunion de bureau du vendredi 29 septembre 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO – J. GRAGLIA - J. THAON - A. MARY –Y. SIAD

---

Excusés : - MM. L. CAPPATTI - J. ALEXANDRE

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. ADJENGUI Habib membre de la CDA qui assiste à la réunion en tant qu'invité.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°04 du 14 Septembre dernier.

La CDA présente ses plus sincères condoléances à M. CHABANE Loïc membre de la CDA suite au décès de sa grand-mère.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA prend acte de l'arrêt de l'arbitrage de M. ABDELKADER Kylian arbitre stagiaire, et le remercie pour les services rendus dans cette fonction.

Le mercredi 20 septembre 2023 s'est déroulé un cours pour les jeunes arbitres de Ligue au siège du District de la Côte d'Azur, 16 étaient présents sur 22.

La CDA apporte tout son soutien moral aux trois arbitres de la rencontre de D1 opposant le CDJ Antibes au Stade de Vallauris du 24/09/2023.

Le samedi 23 septembre 2023 s'est déroulé le test physique de rattrapage au Stade de la Lauvette supérieure où 22 arbitres seniors et 13 arbitres jeunes ont participé à ce rassemblement.

La CDA accuse réception de la réserve technique formulée par le club de l'Étoile de Menton concernant la rencontre les opposant à l'US Cap d'Ail en U14 Brassage en date du 23 Septembre 2023.

Le mardi 26 septembre 2023 s'est déroulée au siège du District une réunion des arbitres de Futsal en présence de 11 arbitres d'entre eux. La CDA tient à remercier chaleureusement Messieurs CHAIX Victor et DARRAZ Fadil qui ont animé cette soirée de formation.

Le lundi 02 octobre 2023 se déroulera un cours pour les potentiels candidats JAF (Jeune Arbitre de la Fédération) au siège du District de la Côte d'Azur.

Le samedi 07 octobre 2023 se déroulera une réunion pour les formateurs des candidats à l'arbitrage (FIA) au siège de la Ligue Méditerranée.

La première réunion plénière de la CDA est fixée au mercredi 18 octobre 2023.

La CDA prévoit un dernier test de rattrapage le mercredi 25 octobre 2023 à 20h00 au Stade Charles Ehrmann, pour lequel 42 arbitres sont convoqués.

La LFA a repoussé d'un mois, du 30 septembre au 31 Octobre 2023, la situation des clubs au regard du statut de l'arbitrage.

A ce jour, la CDA fait un constat inquiétant avec seulement 33 renouvellements de licences des nouveaux arbitres formés en FIA la saison passée sur un total de 53 licenciés en 2022/2023.

A ce jour 19 licences arbitres de District n'ont pas été validées dans l'attente de la finalisation des dossiers médicaux, qui se rajouteront aux 182 acceptés depuis le début de la saison.

## **3 - DEPARTEMENT CONTRÔLES**

Lors du week-end des 16 et 17 septembre 2023, 3 observations effectuées et 8 lors du week-end des 23 et 24 septembre 2023.

## **4 - DEPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département désignations a effectué, non sans rencontrer quelques difficultés, les affectations d'arbitres pour le week-end du 30 septembre et 01 octobre 2023.

**Fin de séance : 21h30**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. MARY Alexandre